

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 OCTOBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le QUATORZE du mois d'OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN née BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine- GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

**Délibération n° 35/10/2022 - Délibération portant désignation du conseiller municipal correspondant incendie et secours**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un conseiller municipal doit être désigné « correspondant incendie et secours ». La fonction de correspondant incendie et secours a pour missions d'informations et de sensibilisation des habitants et du conseil notamment :*

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeures et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe, périodiquement, le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Ludovic GAUDECHON, conseiller municipal correspondant incendie et secours.**

*Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,*

*Et ont signé les Membres présents,*

*Pour copie conforme,*

*LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 17/10/2022*

*Le Maire,*

*La secrétaire de séance,*

  
Philippe DARCIS



  
Marie-Annick BLIN

Publiée le 17/10/2022

Transmise au représentant de l'État le 17/10/2022

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*